

LE MAGAZINE  
D'INFORMATION  
MUNICIPALE

NOV. 2022

n°14

# Mag' lissard

BULLETIN BIMESTRIEL



PAGE 3  
**Information mairie**



PAGE 4  
**Conseil municipal**



PAGE 11  
**Un peu d'histoire...**



PAGE 17  
**Le coin des associations**

# Renseignements utiles

## Mairie

5, place de la mairie  
26120 Malissard  
Tél. : 04 75 85 22 00  
Fax : 04 75 85 45 77  
mail : contact.accueil@malissard.fr

### Horaires de réception du public

Lundi et mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi et vendredi de 8h00 à 12h30 fermé le jeudi

## Vous pourrez rencontrer vos élus à la mairie

Maire : Jean-Marc VALLA sur rendez-vous.

Adjoint aux finances : Jean-Marc SOUCIET sur rendez-vous.

Adjointe à l'éducation, à la jeunesse, et aux affaires sociales : Laure BLANDIN-JOUBERT sur rendez-vous.

Adjoint à la communication : Laurent BARRAL le mardi après-midi ou le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Adjointe à l'environnement et à la sécurité : Évelyne CHALÉAT le samedi matin sur rendez-vous.

Adjoint à l'urbanisme : Pascal ALBOUSSIÈRE le jeudi matin sur rendez-vous.

Adjointe à l'animation, aux associations, à la culture et aux sports : Florence BRES-DUFOUR le lundi matin sur rendez-vous.

## Marché

Mercredi matin de 8h00 à 12h00  
Place de l'église

## Agence Postale Communale

04 75 85 87 74  
Ouvverte du lundi au samedi de 9h30 à 12h30.

## Pharmacie 04 75 85 26 54

## Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le 3915

## Bibliothèque 04 75 85 47 69

Ouverture :  
• lundi de 16h15 à 18h00  
• mercredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00  
• samedi de 10h00 à 12h00

## Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s de Malissard

### Les Permanences Infos/ Conseils :

Accueil sur RDV auprès du RAM Valence-antenne Beaumont Malissard Montéleger, pour obtenir la liste des assistantes maternelles ou être accompagné dans les démarches liées au contrat :

Contact : Tél. 04 75 55 30 82

Mail : ram-valence@valenceromansagglo.fr  
Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le mercredi toute la journée.

## VALENCE ROMANS AGGLO

Standard - Tél. : 04 75 81 30 30

## Déchets :

La gestion des déchets est gérée par Valence Romans Agglo.

Informations et renseignements à :  
dechets@valenceromansagglo.fr

Le ramassage des ordures ménagères a lieu

les mercredis matins et samedis matins selon les secteurs, y compris les jours fériés (sauf le 1<sup>er</sup> mai).

La collecte des déchets dangereux se fait uniquement les troisièmes lundis du mois de 15h à 18h. Les déchets seront immédiatement emportés par le camion de collecte afin d'éviter le stockage sur site.

## Déchèteries les plus proches :

### Beaumont-Lès-Valence

Z.A. les Moriettes  
Lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00  
Samedi 9h00 17h00 sans interruption

### Montvendre

Quartier le Molle  
Lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00  
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00  
Samedi de 9h00 à 17h00 sans interruption

Des bennes dédiées aux déchets d'ameublement sont disponibles dans les déchèteries de : Marches, Alixan, Etoile-sur-Rhône et Saint-Marcel-lès-Valence.

## Assainissement et eaux pluviales

assainissement@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 75 41 33

## Éclairage public

eclairage.public.sud@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 75 41 54

## Valence Romans déplacements

secretariat@valenceromansdeplacements.fr  
Site internet : www.valenceromansdeplacements.fr  
Tél. : 04 75 60 26 70

## Service patrimoine - pays d'art et d'histoire

villedartetdhistoire@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 79 20 86

## Maison de l'habitat

44 rue Faventines - 26000 Valence  
Tél. : 04 75 79 04 01

## SIEPV (Syndicat Intercommunal des eaux de la Plaine de Valence)

Tél. : 04 75 58 83 91

## Etat civil

### Cartes nationales d'identité et passeports

Pour la création ou le renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, il convient de faire votre demande sur le site Internet : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

Une fois votre dossier validé, il vous faudra prendre rendez-vous auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Les communes les plus proches sont : Chabeuil, Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence.

## Recensement citoyen :

Tout Français, lorsqu'il atteint ses 16 ans, doit se faire recenser auprès de la mairie de sa

Commune. Il doit présenter une pièce d'identité justifiant de sa nationalité française, d'un justificatif de domicile et du livret de famille à jour. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, dont le permis de conduire.

Le recensement permet notamment l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. La Journée Défense et Citoyenneté est remplacée par un suivi sur Internet pendant la durée de la pandémie.

## Maison Médicale Malissard

Médecins : 04 75 80 26 26

Dentistes : 04 75 85 26 49

## Infirmières

### M<sup>me</sup> BEDROSSIAN :

1, allée des Écoliers 26120 Malissard  
Tél. : 06 62 16 08 44

### Cabinet infirmier des Véores :

5, rue de l'église 26120 Malissard  
Tél. : 04 75 25 40 83

M<sup>me</sup> Céline AUBERT (IDE/puéricultrice)

M<sup>me</sup> Anne-Lise DELORBRE (IDE)

M<sup>me</sup> Élodie QUINSON (IDE)

M<sup>me</sup> Fabienne REYNAUD (IDE)

M<sup>me</sup> Laure SOUCHON (IDE)

M<sup>me</sup> Mao DUMAS (IDE)

Permanence au cabinet tous les mardis de 7h00 à 10h00 sans RDV (sur rendez-vous en période de Covid) hors vacances scolaires et jours fériés.

### Cabinet infirmier :

4, avenue du Vercors 26120 Malissard  
Tél. : 06 95 86 36 25

M. Raphaël HEGEDUESS (IDE)

M. Ghislain VENDEL (IDE)

Permanence au cabinet tous les vendredis sans RDV de 7h30 à 11h00 hors vacances scolaires et jours fériés.

### Cabinet de Kinésithérapeutes :

2 bis, rue des 3 bûches  
sur rendez-vous au 04.75.85.42.39

### Ostéopathes :

M<sup>me</sup> Aurélie VANTARD,  
4 avenue du Vercors  
sur rendez-vous au 06.58.93.79.23

M<sup>me</sup> Marlène FIORE,  
9, place de la mairie  
sur rendez-vous au 06.70.19.37.80  
ou sur internet à [www.zenrdv.com](http://www.zenrdv.com)

M. Mathieu DERMENT,  
9, place de la mairie  
sur rendez-vous au 06.70.15.99.49 ou sur rendez-vous à [www.osteopathemalissard.com](http://www.osteopathemalissard.com)

## Vétérinaire

M. Marco GUFFANTI - 61 place Émile Courthial  
Tél. : 04.75.79.16.71  
mail : [ilguzza@gmail.com](mailto:ilguzza@gmail.com)

Responsable publication : **Mairie de Malissard**

Directeur de publication : Jean-Marc VALLA

Rédaction : Laurent BARRAL, Sylviane DUPRET et Fabienne ESPOSITO

Dépôt légal : **novembre 2022**

Création graphique et impression :

**A.J.C. Impression**  
**26120 Chabeuil**





## Edito du Maire

Chères Malissardoises,  
chers Malissardois,

Les feuilles aux couleurs chatoyantes nous rappellent que l'automne est bien avancé. Les températures sont encore très clémentes mais bientôt la fraîcheur matinale nous obligera à chauffer nos habitations.

Alors que le prix du gaz et de l'électricité flambe, la crise de l'énergie est là. C'est une épée de Damoclès qui nous concerne tous, vous, nous, et toutes les collectivités.

Vous avez constaté l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il s'agit d'une décision écologique et économique.

Avec une inflation qui n'a jamais été aussi forte, il est difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir.

L'équilibre est fragile et les aléas climatiques que nous avons vécu cet été mettent à mal notre quotidien.

Malgré ce contexte difficile, Malissard poursuit sa feuille de route. Les travaux du complexe pétanque / tennis avancent normalement. Ceux du groupe scolaire devraient commencer au début de l'été 2023.

L'ensemble du conseil municipal a accueilli les nouveaux habitants de Malissard. Nous leur souhaitons à nouveau la bienvenue.

La préparation des animations de fin d'année a commencé, le Téléthon, le secret de Noël et le marché de Noël, permettront je l'espère de terminer 2022 dans une ambiance chaleureuse.

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 20 janvier à la salle des fêtes.

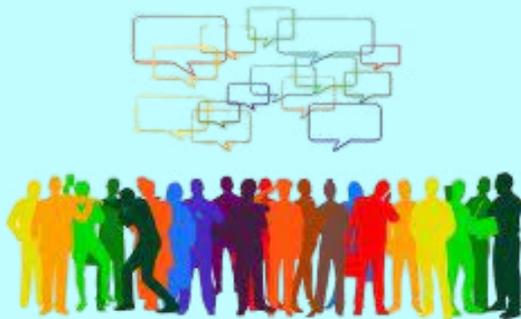
Je vous souhaite une belle fin d'année. Prenez soin de vous.

Malissardoisement vôtre !

Jean-Marc VALLA

## M. le maire et l'ensemble du conseil municipal de Malissard vous convient à une

### REUNION PUBLIQUE "BILAN ET PERSPECTIVES"



**Le mardi 15 novembre 2022  
à 19h30**

**à la salle des fêtes**

## Etat civil



### Mariages

- Lucas BAILLON et Coralie CARON  
le 10/09/2022
- Koan-Noran LONG et Estelle I  
le 28/09/2022



### Décès

- Josette STAUFFER veuve BOYER  
le 02/09/2022
- Rose CARON veuve JOLIVET  
le 06/09/2022
- Giancarlo BIGAZZI le 07/09/2022
- Angelin GALLIN le 11/09/2022
- Suzanne MOUNIER veuve FEROUL  
le 14/09/2022
- Bernard POIZEAU le 01/10/2022
- Marie ANDRÉ épouse ESPINOSA  
le 07/10/2022

# Conseil municipal du 5 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 5 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire. Présents : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Laure BLANDIN-JOUBERT, Florence BRES-DUFOUR, Isabelle BLASSENAC, Sylviane DUPRET, Yann ESCOFFIER, Laurent JOUD, Cédric COUR, Lionel DUSSERT, Fabienne ESPOSITO, Nicole FERREIRA, Francine GAILLARD, Gérard JOURDAN, Séverine MAITRE, Malika MEITER  
Absents ayant donné procuration : Laurent BARRAL à Sylviane DUPRET, Evelyne CHALÉAT à Yann ESCOFFIER, Pascal ALBOUSSIERE à Isabelle BLASSENAC, Nicole FERREIRA à Céline FERREIRA-VALLA.  
Absent excusé : W. GILHARD  
Absents : L. ROUVEYROL et E. BARSCZUS.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Mme Laure BLANDIN-JOUBERT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## ASSEMBLÉE

Le procès-verbal du Conseil Municipal, réuni le 11 juillet 2022, est approuvé à l'unanimité.

## AFFAIRES JURIDIQUES

### RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que face à l'augmentation de la population et la saturation de l'école maternelle à moyen terme, la commune a confié à un programmiste l'étude de la restructuration du groupe scolaire. Le programme de cette opération comporte l'extension de l'école maternelle, du restaurant scolaire et la rénovation thermique de l'école élémentaire ainsi que sa mise en accessibilité. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux par le maître d'ouvrage est de 4 150 000 € HT, pour une surface utile de 2 225 m<sup>2</sup>.

Par délibération n° 1.2022 du 17 janvier 2022, le Conseil Municipal décidait du lancement de la procédure de concours restreint en vue de désigner une équipe de maîtrise d'oeuvre pour la conception et le suivi de la réalisation de la restructuration du groupe scolaire de Malissard.

Un concours restreint a été lancé le 20 janvier 2022 sur le fondement des articles R 2162-19 à R2162-21 et R 2172-4 du Code de la Commande Publique avec un niveau de rendu des prestations de concours de type « Esquisse + ».

Dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre, un jury a été constitué conformément à la délibération prise le 17 janvier 2022. Il est présidé par le président de la commission d'appel d'offres et est composé des 3 membres de la commission d'appel d'offres ou de leurs suppléants, de 3 membres possédant la qualification de maître d'oeuvre et de deux membres à voix consultative.

Ce jury s'est réuni une première fois le 17 mars 2022 pour la phase d'examen des candidatures à l'issue de laquelle trois équipes ont été admises à concourir :

- RODA Architectes
- CoCo Architecture
- STUDIO GARDONI

La date limite de remise des prestations a été fixée au 7 juin 2022. Les trois projets remis ont été transmis de manière anonyme et désignée par les lettres suivantes : A, B et C.

Le jury de concours s'est à nouveau réuni le 23 juin 2022 pour examiner les trois projets remis par les candidats. Sur la base des critères et les pondérations énoncés dans le règlement de la consultation et au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par le programmiste, le jury a émis un avis collégial motivé et a proposé de classer l'équipe A en première position.

Par délibération n°34.2022 du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a désigné Studio Gardoni (équipe A) en qualité d'équipe de maîtrise d'oeuvre lauréate du concours.

Conformément à l'article R2122-6 du code de la commande publique, la procédure de concours est suivie d'un marché de maîtrise d'oeuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat.

Le marché de maîtrise d'oeuvre est soumis à l'approbation du Conseil Municipal sur la base suivante :

- Groupement conjoint solidaire constitué de SAS STUDIO GARDONI 69006 LYON (Mandataire), EUROMETRES BTP 07200 SAINT-DI-

DIER SOUS AUBENAS, SAS TECHNIQUE ET CONSTRUCTION TECO 71000 MACON, Cabinet STREM 69006 LYON, SARL LUXURIANCE CONSEIL 69009 LYON

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 4 150 000 € HT

- Forfait de rémunération : taux de rémunération : 13,79% - montant : 572 484,20 € HT

VU le code de la commande publique, et notamment son article R2122-6,

VU la délibération n°1.2022, en date du 17 janvier 2022, autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour le projet de restructuration du groupe scolaire Louis Pergaud, VU le procès-verbal du jury de concours, en date du 23 juin 2022, désignant le lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour le projet de restructuration du groupe scolaire Louis Pergaud, VU la délibération n°34.2022, en date du 11 juillet 2022, désignant Studio Gardoni en qualité d'équipe de maîtrise d'oeuvre lauréate du concours,

VU le projet de marché de maîtrise d'oeuvre figurant en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer le marché au lauréat du concours désigné dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :*  
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement SAS STUDIO GARDONI/EUROMETRES BTP/TECHNIQUE ET CONSTRUCTION TECO SAS/CABINET STREM/SARL LUXURIANCE CONSEIL

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre, à solliciter toutes les autorisations et à signer tous les actes et documents de toute nature nécessaire à la réalisation du projet de restructuration du groupe scolaire Louis Pergaud.

M. Jean-Marc SOUCIET, 1er Adjoint au Maire, informe l'assemblée municipale qu'une réunion en visioconférence a eu lieu au cours de l'été avec le responsable de Studio Gardoni. Au cours de celle-ci lui ont été présentées les pistes d'amélioration du projet sur lesquelles les élus souhaitent que son équipe travaille. Il s'agit notamment de points techniques : choix de matériaux en termes de nature et/ou de qualité à revoir, renforcement de la végétalisation des cours intérieures...

Monsieur le Maire ajoute que le maître d'oeuvre lui semble assez ouvert quant aux observations et suggestions émises faites sur son projet. M. SOUCIET précise que le projet architectural présenté ne pourra être modifié qu'à la marge.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion avec Studio Gardoni sera prochainement programmée afin d'échanger sur une nouvelle esquisse intégrant les remarques formulées tout en réduisant l'enveloppe financière estimée par le maître d'oeuvre. Il rappelle que l'enveloppe financière du projet présentée dépasse largement le budget prévisionnel. Mme Isabelle BLASSENAC, Conseillère municipale déléguée à la gestion du patrimoine communal, suggère qu'en fonction des possibilités financières, certains travaux prévus soient reportés dans le temps voire annulés.

M. SOUCIET indique qu'il convient d'attendre le retour de proposition de Studio Gardoni avant d'élaborer des solutions palliatives au surcoût du projet.

Mme Nicole FERREIRA, Conseillère municipale déléguée à la régie d'animation et à la vie économique, demande si l'attribution du contrat de maîtrise d'oeuvre entérine le montant du marché de travaux.

Monsieur le Maire répond par la négative.

## FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2022/1

Rapporteur : Jean-Marc SOUCIET

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de décision budgétaire modificative 2022 n° 1 du Budget Principal.

Il indique qu'il apparaît nécessaire d'inscrire de nouveaux crédits financiers par des recettes nouvelles.

La décision budgétaire modificative présente :

- en section d'investissement la somme de 1 161 900 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses
- en section de fonctionnement la somme de - 236 400 € en dépenses, conformément au document budgétaire joint à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29,  
 VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,  
**CONSIDERANT le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire,**  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :**  
**- d'ADOPTER la décision budgétaire modificative 2022 n°1 du Budget Principal, ainsi qu'il suit :**

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Opération/Chapitre	Libellé	Montant
012021/23	Groupe scolaire L. Pergaud Immobilisations en cours	583 500 €
022021/23	Complexe Tennis-Pétanque Immobilisations en cours	535 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	43 400 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 161 900 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	238 100 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 161 900 €</b>

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
66	Charges financières	1 700 €
023	Virement de la section d'investissement	-238 100 €
	<b>TOTAL</b>	<b>-236 400 €</b>

M. SOUCIET rappelle que le contexte macro-économique a été bouleversé depuis le vote du budget primitif en début d'année : poussée inflationniste, reprise post-covid, tension sur les taux d'intérêts des emprunts, guerre en Ukraine...

Il fait notamment remarquer la hausse des taux d'intérêt des emprunts résultant d'une décision de la Banque Centrale Européenne qui a augmenté ses taux directeurs pour juguler l'inflation.

Il poursuit en indiquant que compte-tenu de cette situation de nouvelle ère haussière des taux d'intérêt, et du besoin de financement inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la mandature, le choix s'est porté sur une stratégie de sécurisation en verrouillant un taux d'intérêt auprès des établissements bancaires même en présence d'un autofinancement certain.

Mme BLASSENAC demande quelle est la date de déblocage des fonds de ces emprunts.

M. le Directeur Général des Services répond que la date butoir est inscrite dans les contrats de prêt et le déblocage de ces fonds est contractuellement imposé d'ici la fin de l'année civile.

Monsieur le Maire conclut que dans une conjoncture de hausse des taux d'intérêt, il lui semble pertinent d'opter pour une solution prudente en contractualisant les prêts à un taux fixe figé à un niveau acceptable.

### **BUDGET PRINCIPAL - REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE**

Rapporteur : Jean-Marc SOUCIET

Afin d'assurer le financement des travaux de construction du complexe sportif Pétanque-Tennis et de restructuration du groupe scolaire Louis Pergaud, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 700 000 €. Après avoir pris connaissance des différentes offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par la Banque Postale.

VU les articles L2121-29 et L2331-8 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision modificative budgétaire n°2022/01 approuvée au cours de cette séance du conseil municipal,

VU l'offre de financement et la proposition de contrat de la Banque Postale,

CONSIDERANT la nécessité de contracter un prêt afin de financer les investissements prévus au budget 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt aux conditions suivantes

- Montant : 700 000,00 €

- Objet : financer les investissements 2022

- Score Gissler : 1A

- Durée : 240 mois

- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2042

- Montant : 700 000,00 €

- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/09/2022, en une fois avec versement automatique à cette date

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,45 %

- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

- Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

- Mode d'amortissement : constant

- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle à la réalisation de l'emprunt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **BUDGET PRINCIPAL - REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES**

Rapporteur : Jean-Marc SOUCIET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de l'opération de restructuration du groupe scolaire Louis Pergaud.

Le programme de cette opération comporte l'extension de l'école maternelle, du restaurant scolaire et la rénovation thermique de l'école élémentaire ainsi que sa mise en accessibilité. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux par le maître d'ouvrage est de 4 150 000 € HT, pour une surface utile de 2 225 m<sup>2</sup>.

Afin d'assurer le financement des travaux de restructuration du groupe scolaire Louis Pergaud, et plus particulièrement de la phase de désignation du maître d'oeuvre, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 700 000 €.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de financement de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

VU les articles L2121-29 et L2331-8 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision modificative budgétaire n°2022/01 approuvée au cours de cette séance du conseil municipal,

VU l'offre de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes,

CONSIDERANT la nécessité de contracter un prêt afin de financer les investissements prévus au budget 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

- Concours maîtrise d'oeuvre (indemnisation des projets non retenus) = 46 000,00 € HT

- Marché de maîtrise d'oeuvre = 504 000,00 € HT

- Autofinancement par la commune (hors emprunt) 40 000,00 €

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes un prêt à annuités réduites, de 700 000,00 €, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 2,5304% fixe sous réserve de l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 19/11/2022.

La première échéance sera fixée au 19/12/2022.

Synthèse :

- Montant : 700 000,00 €
- Durée : 240 mois
- Taux client : 2,80% en annuel
- Taux résultant de l'annuité réduite : 2,5304% en annuel
- Date de versement des fonds : 19/11/2022
- Date de la première échéance : 19/12/2022
- Échéance annuelle constante réduite
- Toutes les échéances seront fixées au 19/12 de chaque année
- Frais de dossier : 75€ (non soumis à TVA)

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires,

- S'ENGAGE à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,

- CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Établissement prêteur, et l'accepta-

tion de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées, - AFFIRME en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Mme FERREIRA demande en quoi consiste l'annuité réduite.

M. SOUCIET explique qu'une annuité va être remboursée un mois après le versement des fonds sans attendre l'échéance annuelle normale ; ce qui permet de bonifier le taux d'intérêt à 2,5304% au lieu de 2,80%.

Monsieur le Maire indique que la municipalité s'engage sur des sommes importantes dans le respect du programme présenté lors des élections municipales, malgré un contexte compliqué du fait de la pandémie COVID puis de la conjoncture économique actuelle particulièrement défavorable.

# Les commissions



## La commission Finance

### A la croisée des chemins

Nous avons de moins en moins la main sur les ressources fiscales qui permettent à la commune d'avoir ses propres leviers de financement. Autrement dit, par les mécanismes complexes de transfert, nous sommes de plus en plus tributaires des redistributions, répartitions diverses, qui viennent de l'état. Le discours se veut rassurant puisque normalement, tout est compensé. Pour autant et sans vouloir taper sur notre cher état protecteur, c'est de plus en plus compliqué de savoir de quelles ressources pérennes nous pouvons disposer sur le moyen terme. Plus de Taxe Professionnelle depuis pas mal de temps, plus de taxe d'habitation plus récemment, une DGF qui diminue fortement (Dotation Générale de Fonctionnement) et bientôt plus de CVAE pour les entreprises (Contribution sur la Valeur Ajoutée). Même si ce n'est pas une bonne nouvelle, il ne faut donc pas vous étonner si la Taxe Foncière augmente ! Cette dernière restant entièrement sous notre contrôle... jusqu'à aujourd'hui.

Rajouté à cette réflexion, nous sommes, comme vous à titre personnel, confrontés à cette explosion des coûts énergétiques et de l'augmentation des fournitures, et l'impact financier déjà douloureux pour cette année, ne va vraisemblablement pas aller en diminuant pour l'année prochaine. De surcroît les communes ne bénéficient pas de bouclier tarifaire, ce qui les expose encore plus. Une lueur d'espoir dans ce train de mauvaises nouvelles viendrait d'ici la fin de l'année avec une dotation exceptionnelle au profit des collectivités locales qui répondraient à plusieurs critères d'éligibilité. Là aussi, et sans vouloir noircir le tableau, et bien que le décret d'application ne soit pas encore paru, une rapide étude des critères en regard des comptes de la commune et de sa situation fiscale ne nous permettrait pas d'en bénéficier. Nous suivons cela de très près.

Nous communiquons régulièrement sur tous nos projets et nous sommes confrontés également à l'équation suivante : l'inflation galopante devrait être jugulée par la hausse des taux d'intérêts pour les emprunts. C'est en tous cas, la décision qu'a prise la Banque Centrale Européenne (BCE). C'est une vieille recette qui marche plus ou moins car si les taux montent trop, la consommation puis l'investissement seront freinés dans une mesure que personne ne connaît. Pour nous, qui devons emprunter pour financer les différents projets, ce n'est pas une bonne nouvelle. Malgré la bonne santé financière actuelle de la commune, nous avons pris la décision au début de l'été de verrouiller partiellement notre besoin de financement futur en contractant deux emprunts auprès de deux partenaires financiers différents, ce qui permettra de mieux de se projeter sur notre plan pluriannuel d'investissement et d'éviter les conséquences fâcheuses des augmentations de taux à venir. Cette décision importante a été validée par le conseil municipal du 05/09/2022. L'enjeu est de sécuriser du mieux possible notre stratégie financière dans ce contexte

hausser dont personne ne connaît à ce jour l'issue. Nous n'avons pas voulu prendre le risque d'utiliser notre cash pour financer des investissements long terme mais plutôt de se garder le maximum de marge de manœuvre.

La période budgétaire est commencée et nous travaillons sur différents scénarios de développement de la commune en gardant à l'esprit que même dans une période difficile, notre réussite passera par notre motivation à vouloir faire aboutir les projets et à trouver les solutions.



## La commission Sécurité, Sûreté et Environnement

### Collecte des déchets ménagers

#### Les changements au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Chaque année pour collecter les déchets ménagers des 54 communes de l'agglomération, 766 355 km sont parcourus par la flotte de camions. Dans le contexte actuel (hausse des coûts de l'énergie, du traitement des déchets, souci de réduire la pollution liée aux transports...), optimiser la collecte et limiter les coûts sont devenus un enjeu primordial. L'Agglo fait donc évoluer son organisation : réduction des fréquences de collecte et mise en place de l'apport volontaire. Cette modification est rendue possible parce que les habitants trient et compostent davantage (+ 6,8 % d'emballages et papiers collectés en un an, 3 000 composteurs gratuits réservés en 2021). Conséquence logique : le contenu des poubelles diminue (-3,5% sur les tonnages d'ordures ménagères) et nécessite, de fait, moins de passages.

**En zone urbaine**, la fréquence de collecte hebdomadaire sera revue à la baisse.

**En rural et péri-urbain**, c'est le développement des points d'apport volontaire qui est peu à peu généralisé, pour les communes de moins de 10 000 habitants. Concrètement, les bacs à roulettes individuels vont totalement disparaître au profit de conteneurs collectifs semi-enterrés. Quant au tri, une double action est prévue avec la densification du nombre de conteneurs de tri et le remplacement à neuf de l'ensemble du parc. Objectif de ces évolutions : trouver le juste équilibre entre la qualité du service rendu et la maîtrise des coûts.

#### Concrètement pour Malissard, une évolution en 2 temps

Les ordures ménagères sont actuellement collectées majoritairement 2 fois par semaine en porte à porte. Les déchets recyclables sont quant à eux, déjà tous collectés en point d'apport volontaire.

**1. A partir du 1er janvier 2023, changement et harmonisation de la fréquence des collectes : partout, les ordures ménagères seront collectées une fois par semaine, le mercredi.** Ces changements sont susceptibles d'impacter l'heure de passage du camion. Pour plus de



précaution, il est conseillé de sortir, dans un premier temps, les bacs la veille au soir.

**2. A partir du 1er juillet 2023, fin de la collecte en porte à porte ; l'ensemble de la commune passera en apport volontaire, comme 49 communes de l'agglomération.** De nombreux conteneurs semi-enterrés vont être déployés et répartis sur la commune pour la collecte des ordures ménagères. Ces points seront également équipés de conteneurs de tri.

Bravo à tous pour les efforts accomplis car depuis un an, nos comportements se sont modifiés, nous trions plus et nos poubelles se sont allégées. 166 composteurs ont été distribués dans notre village.

Notre prochain défi sera d'acheminer la totalité de nos ordures dans les conteneurs spécifiques en juillet 2023. Alors continuons à trier plus et mieux.

Si vous n'êtes pas encore doté d'un composteur, vous pouvez le demander à titre gratuit sur le site <https://agglae.fr/>

### Sécurité

Dès la fin de l'année, l'accès à l'arrêt de bus de la Trésorerie Ouest va être sécurisé pour les piétons, par la mise en place de balises.

Depuis le 09/09/2022, un arrêté municipal permanent interdit le stationnement et l'arrêt des véhicules sur les espaces verts de l'ensemble de la commune de Malissard (référence 89 de l'arrêté ?). Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera verbalisée.

La boîte aux lettres du parvis de la mairie a été vandalisée au cours d'une nuit du mois d'août. La vidéosurveillance a permis de recueillir des éléments clés. Une enquête est en cours.

## Quoi de neuf côté Urbanisme ?

Nous vous présentons ci-dessous les esquisses des projets concernant l'aménagement du groupe scolaire et la place de la poste, et les dernières photographies du futur bâtiment tennis/pétanque.

### Aménagement du groupe scolaire



### Place de la Poste



Calendrier prévisionnel pour la vente et la construction de la pharmacie :

- Le PC devrait être courant novembre
- Un compromis serait alors signé en décembre pour une vente début 2023
- Le délai pourrait être allongé par l'enquête d'utilité publique
- Début des travaux dans le premier trimestre 2023
- Ouverture de la pharmacie sept/oct. 2023

### Futur bâtiment tennis/pétanque



L'année associative a commencé par le forum des associations qui a eu lieu cette fois encore au boulodrome. Petits et grands ont pu adhérer aux activités proposées par les associations de Malissard.

Les activités ont donc repris pour toutes les associations. Certaines ont pu retourner à la salle des fêtes, celle-ci étant de nouveau disponible.

La St Maurice 2022 a été une belle réussite :

Le courseton du samedi matin a réuni petits et grands coureurs, avec notamment les enfants du CME. A l'arrivée, M. Hervé PRISSET, qui nous fait le plaisir chaque année de sa visite, a remis médailles, trophées et goûters à tous les participants.

Le dimanche, de nombreux exposants avaient investi l'artère principale de notre commune, et les forains étaient installés comme d'habitude sur la place Emile Courthial. La journée placée, sur le thème du cirque a enchanté plusieurs milliers de visiteurs.

Nous remercions Messieurs Négrier et Mourier, les membres de l'association autour de la piste, le sculpteur de ballons et l'atelier cirque de Châteaudouble pour leur participation.

Le nouvel emplacement du marché du mercredi, qui depuis le 21 septembre se tient sur la place de l'église connaît un vif succès.

Vous pouvez retrouver : Le primeur M. Heski, le traiteur M. Mickael Maisonneuve (M.M. un chef à domicile), Yoan le rôtisseur (Roule Ma poule), rejoints récemment par Fred, le charcutier de la Pangée et Samuel et ses bons pains. Nous espérons vivement que de nouveaux commerçants viendront étoffer notre marché.

Comme nous l'avions évoqué durant notre campagne électorale, nous avons enfin pu accueillir les nouveaux arrivants le vendredi 21 octobre, soirée au cours de laquelle M. Joël Colombat et M. Bernard Picolli (auteur du livre « Si Malissard m'était conté... ») ont pu nous raconter l'histoire de Malissard. La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié.

Enfin, la traditionnelle marche des courges a eu lieu le samedi 22 octobre. A la nuit tombée, monstres, sorcières et autres créatures ont effrayé les villageois. La soirée a continué par le spectacle « Magic Story » qui a fasciné petits et grands.

Comme le veut la tradition, la soupe de courge confectionnée par les membres de l'association « Maliss'en fête » et l'ensemble de la commission animation ont régalingé les nombreux participants, sans oublier la distribution de bonbons.

Pour les fêtes de fin d'année, nous vous donnons rendez-vous le vendredi 16 décembre pour le secret de Noël et le dimanche 18 décembre pour le marché de Noël place de l'église.

Toute l'équipe de la Commission Animation vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2023 pour de nouvelles aventures Malissardoises...





Le mandat des élus et suppléants du CME 2021/2022 va prendre fin le 14 novembre 2022, date à laquelle un nouveau conseil sera élu.

Cette 1<sup>ère</sup> année du CME a été riche en événements et actions portées par les enfants. Nous retiendrons, entre autres, leur participation aux commémorations, au Carnaval, à la chasse aux œufs de Pâques et à l'opération «la nature propre», l'organisation de 2 concours de dessin, la création de leur page dans le Mag'lissard et leur proposition d'installation de boîte à mégots dans le centre du village.

Trois autres projets ont été votés cette année et restent à réaliser :

- le banc de l'Amitié, qui sera opérationnel après les vacances de la Toussaint,
- une 2<sup>ème</sup> armoire à livres «spéciale enfant»,
- une boîte à idées.

Ces 2 derniers seront proposés au nouveau conseil pour finaliser leur réalisation.

Nous espérons que les nouveaux élus de l'année 2022/2023 auront autant d'enthousiasme et d'idées que les anciens. La commission CME ainsi que la municipalité sont prêtes pour les accompagner dans leurs projets.



**SEMAINE BLEUE**

Lancée en 1951, la Semaine Bleue est la semaine nationale des personnes retraitées et personnes âgées.

Le samedi 07 octobre, le CCAS en collaboration avec le CME ont organisé une marche intergénérationnelle réunissant une cinquantaine de marcheurs, qui malgré un temps mitigé, ont parcouru 1.5 km dans notre village. Le parcours a été concocté par le Club pédestre, sous la houlette de Gérard.

A l'issue, une collation offerte par Lysiane VERT, diététicienne nutritionniste et Hélène BOTTET-CHALANÇON infirmière asalee, toutes deux installées sur notre commune, et qui ont animé des ateliers nutrition dans le cadre de cette semaine bleue.



## BOURSE AUX JOUETS

Pour la 2ème année consécutive le CCAS de Malissard organise une bourse aux jouets et aux décorations de Noël. Cet évènement aura lieu le dimanche 13 novembre 2022, de 9h à 14h à la salle des fêtes. Nous espérons vous voir nombreux chiner jouets et déco pour les fêtes de fin d'année.

A cette occasion vous pouvez aussi faire des dons de jouets qui seront vendus ce jour-là, au profit du CCAS. Les jouets que vous souhaitez donner sont à déposer au local solidaire, ouvert tous les samedis matin de 9h à midi, place Emile Courthial. Merci de bien vouloir préciser aux bénévoles présents que ce sont des dons pour la bourse aux jouets.



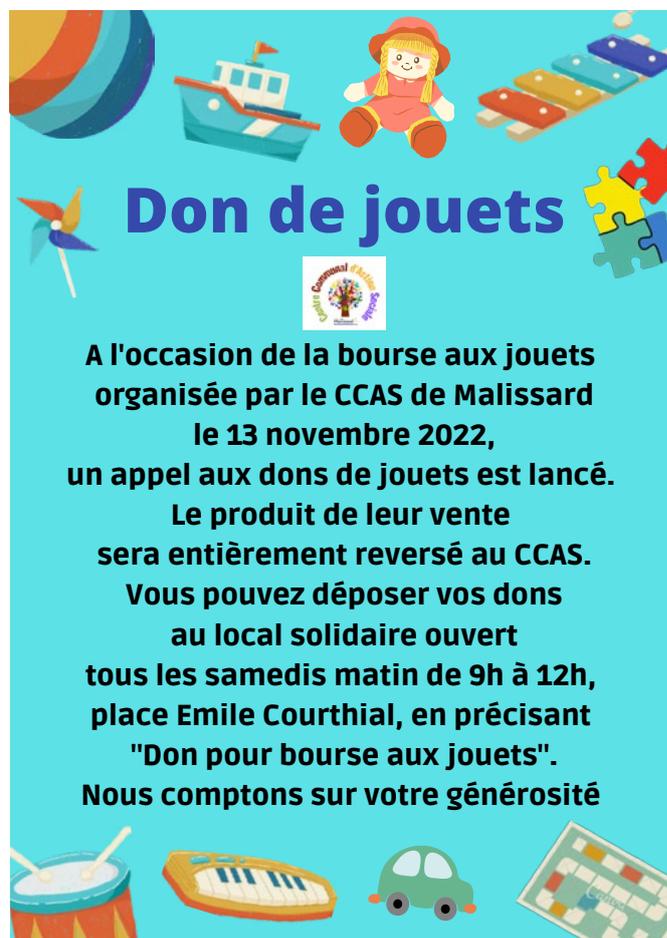
**Bourse aux jouets et aux décorations de Noël**

**Le dimanche 13 novembre de 9h00 à 14h00**  
à la salle des fêtes de Malissard

**Inscription en mairie à compter du 24 octobre 2022**

**5€ la table, nombre limité**  
Vente de vêtements interdite

The poster features a green background with various Christmas-themed illustrations: a star, pine branches, a nutcracker, a wreath, a teddy bear, a rocking horse, a doll, a dinosaur, a snowman, and a Christmas tree. A small logo for the CCAS of Malissard is visible in the top right corner.



**Don de jouets**

**A l'occasion de la bourse aux jouets organisée par le CCAS de Malissard le 13 novembre 2022, un appel aux dons de jouets est lancé. Le produit de leur vente sera entièrement reversé au CCAS. Vous pouvez déposer vos dons au local solidaire ouvert tous les samedis matin de 9h à 12h, place Emile Courthial, en précisant "Don pour bourse aux jouets". Nous comptons sur votre générosité**

The poster has a light blue background with colorful illustrations of toys: a ball, a boat, a doll, xylophone keys, a pinwheel, a drum, a xylophone, a car, and puzzle pieces. A small logo for the CCAS of Malissard is in the center.



Le local solidaire a été ouvert le 26 février 2022, vous pouvez y trouver du petit électroménager, de la vaisselle, quelques objets de décoration, des chaussures, des vêtements pour enfants, des livres, des jouets... Le but est de donner une seconde vie aux vêtements et objets, dans une démarche de recyclage, d'écologie et d'entraide. Vous pouvez y déposer des objets et en récupérer d'autres.

Pour faire vivre ce local, une boîte destinée à recevoir vos dons est disponible sur place, nous comptons sur votre générosité.

Malheureusement le lieu où nous vous accueillons (au-dessus du vétérinaire) est devenu trop petit et, de plus, il est inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Nous lançons donc un appel aux particuliers et aux entreprises : si vous connaissez ou avez un local inoccupé sur la commune, le CCAS est preneur pour une mise à disposition... gratuite, si possible. Vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : [ccas@malissard.fr](mailto:ccas@malissard.fr) ou auprès des bénévoles présents au local les samedis matin.

# 11 novembre



A quelques jours de la commémoration du 11 Novembre 1918, photos d'anciens combattants natifs de la commune ...

**BLACHE Joseph** : fils de Joseph Auguste BLACHE et Marie FOREST,

**CATALON Joseph** : Père de Marcel CATALON (1928, 2003) employé municipal bien connu de Malissard,

**CHAVE Pierre** : Grand-père de Christine CHAVE, épouse de Patrick GALLIN,

**CHRISOSTOME Daniel** : arrière-grand-père de Florence BRES-DUFOUR et de Pascal ALBOUSSIÈRE,

**COLOMBAT Louis** : grand-père de Joël,

**COURTHIAL Georges** : frère d'Emile COURTHIAL (Maire de 1959 à 1977),

**GALLIN Julien** : Père d'Angelin GALLIN, grand-père de Patrick,

**ROCHE Emile** : Père du curé Jean ROCHE,

**ROUSSON Louis** : Père de Marie-Claude SYLVESTRE, grand-père de Gérard SYLVESTRE,

**ROUX Louis** : Oncle d'Henri, Jean-Pierre, Jean-Noël et Pierrette.



## COMMENT UTILISER VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE ?

**En ligne sur :**  
**chequeenergie.gouv.fr**

Facile et rapide avec :  
votre adresse mail



votre chèque énergie  
• n° de chèque  
• code à gratter

votre dernière facture EDF  
• n° client  
• n° de compte

**Par courrier à :**  
EDF  
TSA 81401  
87014 LIMOGES CEDEX 1



Détachez le chèque, complétez les informations au dos et renvoyez-le accompagné d'une photocopie de votre dernière facture EDF.

**Astuce, optez pour la pré-affectation en ligne ou par courrier en cochant la case dédiée et vous n'aurez pas à renouveler la démarche les années suivantes !**

### ET L'ATTESTATION ?

Si vous nous remettez votre chèque énergie, nous activons automatiquement vos protections associées. Nous n'avons pas besoin de l'attestation.

Si vous avez déjà remis votre chèque énergie à un autre fournisseur, transmettez-nous l'attestation pour activer vos protections :

- en ligne sur [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)
- ou par courrier, accompagné d'une photocopie de votre dernière facture EDF à EDF - TSA 81401 - 87014 LIMOGES CEDEX 1

Une fois l'attestation activée, vous n'aurez plus besoin de nous la transmettre les années suivantes.

**Astuce, optez pour la remise en ligne de votre chèque énergie ou de votre attestation, c'est simple et rapide !**

Retrouvez toutes ces informations sur [edf.fr](http://edf.fr)



EDF SA  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris cedex 08 - France  
Capital de 1 578 916 053,50 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris  
[www.edf.fr](http://www.edf.fr)

Direction Commerce  
Tour EDF  
20, place de la Défense  
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2019 de l'électricité vendue par EDF :  
87,7% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,6% hydraulique), 0,6% charbon, 3,5% gaz, 1,1% fioul.  
Indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



## UTILISEZ LE CHÈQUE ÉNERGIE POUR PAYER VOS FACTURES EDF



## AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE, PAYEZ VOS FACTURES EDF...



**Astuce, En optant pour la pré-affectation du chèque, vous n'aurez plus à nous le transmettre les années suivantes : il sera directement déduit de vos prochaines factures !**



Il vous est attribué par l'État selon votre revenu fiscal et la composition de votre foyer.

- N'oubliez-pas de remplir votre déclaration d'impôts pour pouvoir en bénéficier !
- Vous n'avez aucune démarche à faire pour recevoir le chèque énergie.



Il permet de payer vos factures d'énergie (électricité, gaz...)

- Le montant de votre chèque énergie est supérieur à celui de votre facture ou mensualité ? La différence sera déduite de vos prochains paiements.

## ...ET BÉNÉFICIEZ DES PROTECTIONS ASSOCIÉES :



Le chèque énergie OU l'attestation vous donnent droit à des protections :

- ouverture de contrat gratuite si vous emménagez dans un nouveau logement.
- réduction de 80 % des frais d'intervention pour impayé.
- maintien de la puissance souscrite si vous avez des difficultés de paiement pendant la période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars).
- relances plus espacées : c'est plus de temps pour régler vos factures.
- l'usage du chèque énergie ou de l'attestation entraîne l'activation automatique des protections pour les années à venir, si vous restez éligible au chèque énergie.

**À savoir : vous pouvez les utiliser dès réception !**



**En ligne ou par courrier**  
(voir au dos)



Vérifiez si vous êtes bénéficiaire :

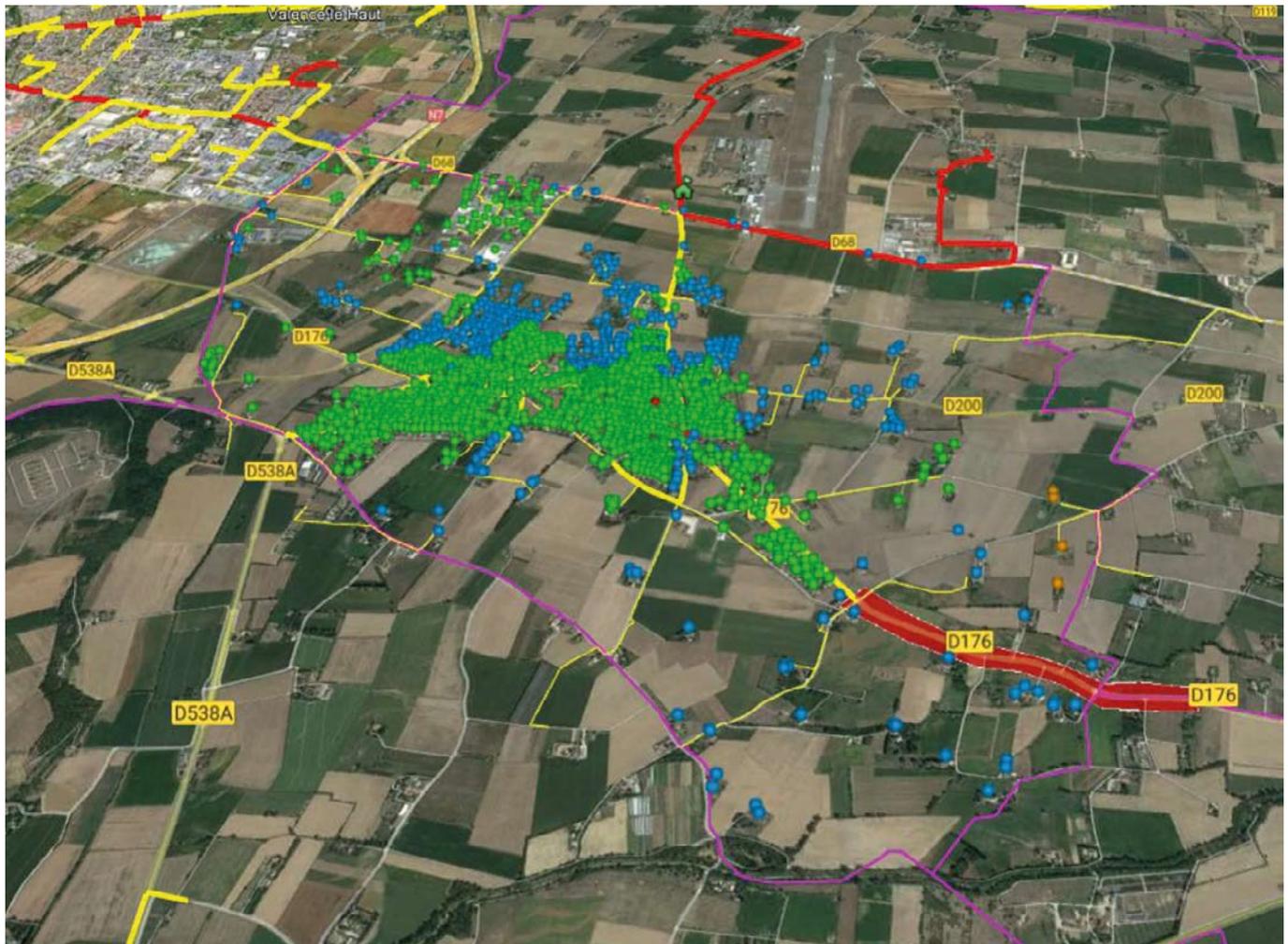
**0 805 204 805** Service & appel gratuits

ou : [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

# Point sur la fibre

A ce jour, sur les 1578 logements ou équivalents logements sur la commune. (+30 logements par rapport à fin 2021), 1179 logements sont aujourd'hui raccordables à la fibre soit 71% du parc (+95 par rapport à fin 2021). Notons que le taux de raccordement de Malissard est supérieur à beaucoup de communes de la Drôme.

- En vert ce qui est raccordable à la fibre
- En bleu ce qui est en attente de raccordement
- En rouge l'étude d'enfouissement route de Montvendre
- En orange les quelques logements qui sont desservis par Chabeuil



Il reste encore des zones avec de fortes contraintes techniques et/ou administratives. Le dernier point entre la municipalité de Malissard et les services d'Orange a permis d'avancer vers des résolutions prochaines prévues au 1<sup>er</sup> semestre 2023 sur les secteurs suivants :

Nouveau quartier de la Trésorerie Ouest avec un dossier administratif compliqué.  
rues des écoles et de l'Île des Gérins avec la fin des travaux d'enfouissement sur la partie haute de la rue des écoles.  
partie sud de l'avenue de la Buzatte .

Des informations plus précises doivent nous être

communiquées mi-novembre, et nous pourrons vous en parler lors de la réunion publique du mardi 15 novembre à la salle des fêtes.

Pour les zones restantes, des études de charges sur les poteaux et des études d'enfouissement sont toujours en cours pour des raccordements ultérieurs.

## Les classards

Le dimanche 2 octobre 2022, les classards de l'année 1972 se sont réunis autour d'un repas organisé par M. Boudillon, M. Colombat, M. Chabanel et M. Martin. Une belle initiative qui leur a permis de souffler ensemble leurs 70 bougies.



Les articles du prochain bulletin municipal devront être envoyés avant le 10 décembre 2022. Rendez-vous dans vos boîtes aux lettres début janvier.



### VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

**Les cabinets infirmiers de Malissard vous accueillent**

**du 15 octobre au 27 novembre 2022**

(puis aux horaires habituels de permanence)

#### **SUR RENDEZ-VOUS**

**LE MARDI MATIN DE 7H à 12H**

**LE JEUDI MATIN DE 8H à 12H**

Cabinet Les Véores

5 rue de l'Eglise

04 75 25 40 83

#### **SANS RENDEZ-VOUS**

**LE VENDREDI MATIN**

**DE 7H30 à 11H**

Cabinet Raphaël Hegeduess

Ghislain Vendel

4 avenue du Vercors

06 95 86 36 25

Mon infirmier(e) me vaccine contre la grippe, même sans ordonnance !



## Angelin GALLIN, le doyen de Malissard

Le 11 septembre 2022 Angelin, surnommé Mimi, nous a quitté. Il était notre doyen et la mémoire de notre village.

Né le 12 octobre 1922 à Malissard il a connu la guerre et les chantiers de jeunesse puis l'usine avant de reprendre l'activité de son père, maréchal-ferrant et forgeron.

Marié à Denise en 1949, 2 enfants naquirent de leur union, Françoise et Patrick. Puis 4 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants viendront agrandir cette belle famille.

Mimi a été très actif et très investi dans la commune : sapeur-pompier volontaire pendant une trentaine d'années, 24 ans au conseil municipal, mais aussi membre du bureau de l'amicale des boules et du cyclo-club.

Jusqu'à ses 97 ans on pouvait le croiser dans le village, circulant sur son vélo et s'arrêtant pour discuter avec les uns et les autres avant de s'adonner à son passe-temps favori : le jardinage.

Mimi avait un fort caractère mais il savait aussi manier subtilement l'humour. Epicurien il aimait les bons petits plats et les pâtisseries, surtout les gâteaux « maison », les clafoutis et les choux à la crème.

On attendait tous avec impatience le 12 octobre pour célébrer son centième anniversaire, mais la vie en a décidé autrement ...

L'ensemble du conseil municipal présente à son épouse, ses enfants, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants ses plus sincères condoléances.

## Après 5 mois d'un fabuleux périple, Samuel Bonnet (Malissardois) et Victor Jamarin sont de retour !!!

Samuel Bonnet et Victor Jamarin, futurs ingénieurs qui ont décidé à la fin de leur cycle d'études à Grenoble de pratiquer une année de césure.

Tous les deux sportifs accomplis ont décidé d'enfourcher leurs vélos pour pédaler à la découverte des routes d'Amérique Latines qui leur étaient inconnues. Ils se sont adressés à partage sans Frontières pour que leur périple ne se résume pas à une performance sportive, mais soit l'occasion de rentrer en contact avec les gens et de connaître de l'intérieur la situation économique et la culture ainsi que le mode de vie des pays traversés.

Après une préparation minutieuse, suivie de près par leurs familles respectives, ils ont embarqué avec vélos et bagages pour l'aéroport de Madrid pour s'envoler vers Santiago du Chili, le 15 février pour un voyage de 6 mois... qui allait les mener jusqu'à la destination finale de Lima après être passé par l'Argentine, la Bolivie, traversé des paysages somptueux : la Patagonie l'Altiplano andin, le Salar d'Uyuni, le Machu Picchu...

Ils ont dû lutter contre le mal de l'altitude, connu quelques déboires sans gravité... vous aurez tout loisir d'échanger avec eux lors de leur soirée de rétrospective qui aura lieu le samedi 3 décembre à 20h à la salle de l'ECA.

En attendant, voici quelques chiffres :

- 6095 kms parcourus en vélo
- 72570 m de dénivelé positif
- 339 h de pédalage
- 5 mois voyages pour 73 jours de cyclisme
- fameuse cité Inca, une des 7 merveilles du monde moderne : le Machu Picchu au Pérou



# Nouveau



CATHERINE CHASTAGNER

## CABINET DE PSYCHOTHÉRAPIE & COACHING FAMILIAL



Psychothérapie  
Adulte, Enfant, Ado



Coaching conjugal  
Thérapie de couple  
Sexothérapie

Coaching familial  
Thérapie familiale

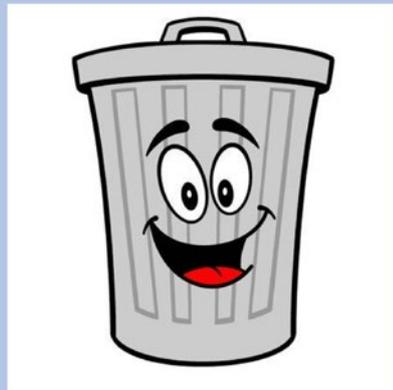


4 AV DU VERCORS 26120 MALISSARD  
CONSULTATIONS EN CABINET, A DOMICILE (VALENCE SUD), A DISTANCE  
07 82 17 27 14 - WWW.CATHERINECHASTAGNER.FR



Conseillère Immobilière Indépendante sur :  
Malissard (26120),  
VALENCE (26000),  
ROMANS-SUR-ISERE (26100) et alentours

06 47 91 14 39  
stephanie.barreau@safte.fr  
[www.safte.fr/Votre-conseiller-safte/stephanie-barreau](http://www.safte.fr/Votre-conseiller-safte/stephanie-barreau)



A COMPTER DU  
**1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

UN SEUL RAMASSAGE

**MERCREDI**

# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## Amicale Boules

Lundi 19 septembre 2022, a eu lieu la clôture des traditionnelles fêtes de la St Maurice de Malissard.

Au boudrome Willy Margier, 34 quadrettes utilisaient l'intégralité des dix-sept jeux extérieurs.

Au terme des trois parties, les formations de Yannick Pinède de Romans, Alain Durand de Châteauneuf sur l'Isère, des ardéchois de Michel Valette et enfin la quadrette de Frédéric Boudillon de Malissard, qui permettait de faire briller les couleurs de notre société. Il était épaulé pour la circonstance des pointeurs Jean Noël Roux, Jean Paul Martin et de l'excellent tireur Gérard Jourdan.

L'odeur du repas se faisant sentir, les demi-finales et finale ne furent pas disputées, les quatre équipes furent déclarées vainqueurs à égalité.

A 21H, cent kilos de défarce et autant de pommes de terre ont été servies à 250 personnes.

L'Amicale Boule remercie tous les participants, joueurs et convives qui ont contribué à la réussite de cette manifestation qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020 et 2021 pour cause de pandémie.

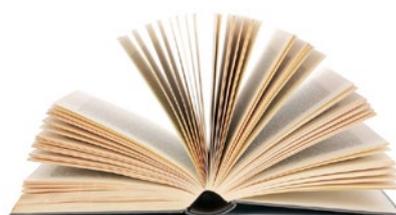
Tout ce beau monde c'est donné rendez-vous en 2023.



Le Téléthon aura lieu sur notre commune les 3 et 4 décembre prochain.

Pensez à réserver votre week-end pour participer à nos manifestations autour de divers stands afin de recueillir des fonds.

A ce jour, le programme n'est pas encore définitivement établi, mais l'association Malidon vous donne rendez-vous tous les dimanches matin de 9h à 12h devant la mairie sur notre stand «Produits du terroir», et bien évidemment les samedis et dimanches matins des 3 et 4 décembre, où d'autres stands se joindront à nous). Notez que la traditionnelle soirée aura lieu le samedi 3 décembre dès 19h, à la salle des fêtes pour un moment convivial autour d'une soupe à l'oignon et d'une omelette. Pour une meilleure organisation nous vous proposons de vous inscrire à l'avance, les dimanches matin (stand devant la mairie). Des flyers du programme seront mis prochainement à votre disposition dans les commerces de la commune.



## Bibliothèque

Avec la rentrée scolaire, les classes ont repris le chemin de la bibliothèque avec enthousiasme le 26 septembre. Les murs de la bibliothèque sont égayés d'oeuvres diverses: peintures, images.

Dès les vacances de la Toussaint (22 octobre), Justin (13 ans), petit-fils de Madame Huguette Vaclare, présentera des photos d'animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Venez nombreux, la bibliothèque reste ouverte pendant les vacances scolaires (les mercredis et samedis matin)

## Scootardrome

Dimanche 2 octobre, Scootardrome, association de passionnés de scooters vintage a procédé à son assemblée générale. Pas moins de 4 nouveaux adhérents pour l'année 2023.

Ce club de Vespa anciennes a représenté la Drôme et l'Ardèche dans différents rassemblements régionaux et nationaux, notamment à la braderie vintage de Romans-sur-Isère le 16 octobre.

En prévision, une "automnale" avec des clubs amis (guêpe stéphanoise et all right...) et surtout le Scootardrome run 3 qui devrait avoir lieu le 14 et 15 juillet à Malissard avec l'espoir de faire venir une centaine de scooters anciens de toute la France

Pour plus d'informations

Page Facebook : Scootardrome vespa

Mail : scootardrome@yahoo.fr

Tél : 06 21 69 02 35



## Sports et loisirs

Lors du dernier bulletin municipal, nous vous informions que notre groupe ados M'DANSE avait à nouveau un projet exceptionnel pour la fin de l'été.

Nous allons maintenant vous dévoiler une magnifique photo prise lors du tournage d'un clip pour un chanteur.

Vous voulez en savoir plus ? Découvrir le clip, la chanson et l'artiste ?

Restez connectés, bientôt plein d'autres informations !

Et promis vous allez les retrouver en exclusivité très bientôt à Malissard.

Nous remercions Jean Delmarty, photographe de Malissard, qui a eu la gentillesse de nous offrir cette magnifique photo.





## Petit Soleil deviendra Grand

### Concert G. Brassens

Le 14 octobre dernier, «Ezra Bouskela» et «Anne de Fleury» nous ont donné un magnifique concert « Brassens » à Malissard.

Cette soirée fut une très grande réussite, la salle des fêtes affichait complet et dans un calme absolu tous les participants écoutaient attentivement ces très belles chansons de notre patrimoine.

« Ezra » à la guitare et au chant, nous expliquait avec humour, le contexte de la création de chaque chanson, et « Anne » avec son air enjoué et sa très jolie voix, apportait la légèreté d'une touche féminine.

Des applaudissements nourris accompagnaient chaque fin de morceau, et redoublèrent pour la finale.

Les très nombreux spectateurs venus soutenir l'association « Petit Soleil deviendra Grand » étaient ravis et étonnés de connaître, reconnaître ou découvrir ces vrais chefs-d'œuvre.

L'éclairage et le son, accompagnés de quelques volutes de fumée, contribuaient à cette belle prestation.

Après le concert, un public nombreux fit honneur à la buvette et au buffet composé de nombreux gâteaux confectionnés par les bénévoles de notre association.

Depuis plusieurs semaines déjà, les préparatifs allaient bon train, et chacun se félicita du bon résultat.

Grâce à vous, tout s'est bien déroulé, et il nous a semblé que tous les spectateurs étaient enchantés.

Nous avons eu le plaisir de voir Monsieur le Maire de Malissard et d'autres personnes bien connues dans la région.

L'association « Petit Soleil deviendra Grand » et sa Présidente vous disent à tous, acteurs, techniciens, organisateurs, bénévoles et spectateurs, un très grand merci.

Ce spectacle va contribuer à ce que «Solal» puisse effectuer au mois de Décembre, un stage à Barcelone en Espagne, lui permettant de poursuivre ses progrès.

### Compagnie du Chaffal

Si vous le voulez bien, nous nous reverrons tous, à la salle des fêtes de Malissard,

**le samedi 14 janvier 2023 à 20h30,**

pour assister à la pièce de théâtre, jouée pour nous, par la « Compagnie du Chaffal » de Chabeuil.

Venez nombreux vous détendre, rire et les applaudir !

Nous comptons sur vous et vous en remercions.



# Culture et randonnées aux moulins de Fontvieille



Une belle journée en car avec une météo d'été indien pour les 55 randonneurs. « Fontvieille » est l'association du mot « font » qui, en Provençal, désigne une source ou une fontaine et le mot « vieille » car cette source était déjà utilisée à la période romaine.

Nous commençons par aller voir le moulin d'Alphons Daudet, puis le château de Montauban avant de partir dans des forêts de pins en direction de « crottes d'Aubert » puis du Mas Caparon neuf et des vestiges romains d'aqueduc où nous piqueniquons devant un champ d'oliviers. Ce sera ensuite le début de l'aventure dans la garrigue à la recherche d'autres vestiges peu visibles. Il fait beau, l'ambiance est bonne, on avance vers le vallon des Raymonds avant de retrouver un autre moulin et notre car. Cette rando avec les moulins de Fontvieille, les odeurs de thym, de romarin, de menthe, le ciel bleu de la Provence nous a replongés dans l'univers d'Alphonse Daudet avec un grand plaisir !

Au cœur du Parc naturel régional des Alpilles, le village de Fontvieille vous attend blotti au creux de ses carrières de pierres blanches. Les magnifiques paysages des collines douces et parfumées d'Alphonse Daudet invitent à la promenade et aux randonnées.

D'autres journées de découvertes seront programmées au cours de la saison, des occasions pour nos nombreux nouveaux adhérents de découvrir par la randonnée des sites remarquables de nos régions.



L'été a été très chaud même pour l'école de musique, mais le nouveau bureau a pris ses marques, préparé la rentrée et participé au forum des associations.

Michelle-Marie professeur de chant et de formation musicale et Camille professeur d'éveil musical ont rejoint l'équipe enseignante.

Grâce à l'aide des services techniques que nous remercions chaleureusement, une salle de l'école a pu être aménagée pour que de petits groupes puissent répéter.

Il est toujours possible de s'inscrire notamment pour l'atelier : Y'A D'La VOIX le mardi soir de 19h45 à 20h45 ! (1 séance d'essai possible).



## #Atelier « Y'a d'la VOIX ! »

**MARDI SOIR DE 19H45 À 20H45**



**" Le plaisir d'apprendre et de chanter en groupe  
des polyphonies, des circle songs et des chansons à l'unisson... "**

**[ecoledemusique-malissard.com](http://ecoledemusique-malissard.com)**

## Fin d'année à la Pétanque de Malissard !

La saison sonne bientôt le glas pour la Pétanque de Malissard. Elle ne reste non sans ambition pour les pétanqueurs.

En effet, le club disputera les phases finales de la Coupe de la Drôme courant du mois de novembre pour tenter de remporter pour la première fois de son histoire ce titre !

Le 25 septembre était également une belle réussite pour le Challenge Roland Mathias.

17 équipes étaient présentes pour espérer remporter le trophée, la victoire est revenue à Yohan, petit-fils de Roland, et Tom face à Julien et Romain.

Bravo aux vainqueurs et merci à toutes les personnes présentes.

L'Assemblée Générale du Club aura lieu le 13 novembre !

Si vous souhaitez intégrer le club l'année prochaine (avec nos nou-

velles structures couvertes !), n'hésitez à venir nous rendre visite sur le parking du terrain de foot où le club est ouvert les lundis, mercredis et vendredis.



Malissard  
en Drôme



l'église

*Marché de Noël*



*Dimanche 18 décembre*  
*de 9h00 à 15h00*

*place de l'église*

## Agenda de Malissard

La commission communication avait lancé cet été, un concours photo pour la couverture de l'agenda municipal 2023. Elle remercie l'ensemble des participants.

Le jury a donc délibéré et choisi le cliché de Madame Delphine BLEMONT, que nous félicitons, et qui recevra très prochainement un bon cadeau.

L'agenda 2023 sera distribué dans vos boîtes à lettres avec le prochain bulletin municipal.



*Secret de  
Noël*



*Vendredi 16 décembre  
place de la mairie  
dès 18h30*

